

CTE – 022M
C.P. – P.L. 44
Changements
climatiques

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES
POUR LE PROJET DE LOI #44

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT



PAR
JASMIN CARTIER ET
ÈVE-GABRIELLE GRÉGOIRE
MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES
JEUNES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil national des jeunes ministres de l'environnement

Le Conseil national des jeunes ministres de l'environnement est une initiative de la Fondation Monique-Fitz-Back qui a débuté en 2017. Cette Fondation a pour mission de promouvoir l'éducation relative à l'environnement et à un milieu sain depuis sa création en 2006. Elle a justement créé le Sommet Jeunesse sur les changements climatiques qui a lieu chaque année depuis 2017. C'est un événement de deux jours où de nombreux jeunes se rencontrent pour discuter de l'urgence climatique et des divers moyens pour diminuer notre impact.

Le Conseil actuel a été formé lors du Sommet jeunesse 2018. Ce sont environ 20 jeunes qui ont été élus parmi tous les jeunes présents pour représenter leur région au sein du Conseil. Depuis notre élection en mai 2018, nous avons le mandat de représenter les jeunes et de réaliser des projets de lutte aux changements climatiques. Nous avons notamment organisé une campagne de sensibilisation à l'achat local, écrit une lettre ouverte au Ministre de l'environnement du Québec publiée dans le journal Le Devoir et réalisé une vidéo-témoignage destinée au gouvernement du Québec pour poursuivre le financement d'initiatives en éducation relative aux changements climatiques. Les membres du Conseil ont également pris position sur la question climatique sur plusieurs tribunes. Ils ont ainsi contribué à la sensibilisation de nombreux jeunes.

Nous ne pouvons prédire le futur du Conseil des jeunes ministres de l'environnement, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que ce groupe a permis à plusieurs d'entre nous de s'impliquer en environnement et de réduire leur niveau d'écoanxiété qui est, selon nous, le mal de notre siècle.

Nos constats et demandes

1. Nous constatons que le nouveau Fonds d'électrification et de changements climatiques est essentiellement axé sur l'électrification des transports et l'innovation technologique.

Considérant :

- que la technologie a failli à régler la crise écologique ces dernières décennies et a plutôt participé à l'aggraver ;
- qu'une transition doit se baser d'abord et avant tout sur l'éducation de la population québécoise et sur une décroissance ;
- qu'une électrification massive des transports ne suffirait pas à une réelle transition écologique.

Nous demandons :

- que la transition se base sur l'implantation d'une éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté, comme *La Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté* proposée par La Coalition Éducation – Environnement – Écocitoyennetéⁱ ;
- le soutien d'organismes promouvant l'éducation relative à l'environnement ;
- l'investissement massif dans les modes de transport actifs et collectifs à l'échelle du Québec et non uniquement dans les plus grandes villes ;
- dans une perspective de décroissance, un arrêt complet et immédiat de tout projet envisagé d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures.

Nos constats et demandes (suite)

2. Nous constatons que, sous le présent projet de loi, le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques possède l'entière responsabilité quant à la répartition de ce Fonds.

Considérant :

- qu'il est risqué que la lutte contre les changements climatiques soit utilisée à des fins politiques, notamment en période électorale, et que la gestion du Fonds par le Gouvernement crée une instabilité politique en matière d'environnement.

Nous demandons :

- que le « comité consultatif sur les changements climatiques » soit constitué sous forme d'assemblée citoyenne élue de façon aléatoire, composée à moitié de représentants de la société civile et à moitié, d'experts scientifiques en environnement, tout en s'assurant que ceux-ci n'ont pas d'intérêt dans l'exploitation de la nature ;
- qu'au sein de cette assemblée citoyenne, la jeunesse soit représentée de façon proportionnelle au profil démographique du Québec ;
- que cette assemblée citoyenne ait un pouvoir décisionnel.

3. Nous constatons que, dans ce projet de loi, le ministre établit tous les cinq ans des orientations, des objectifs généraux ainsi que des cibles à atteindre en matière de transition, d'innovation et d'efficacité énergétique.

Considérant :

- le peu de temps qu'il nous reste pour effectuer une transition efficace et porteuse de justice sociale ;
- que des cibles aux cinq ans porteraient leur échéance après les prochaines élections.

Nous demandons :

- que le ministre établisse ces cibles de façon annuelle. Ceci le contraindrait alors à respecter celles-ci lors de son mandat, à être plus réactif en matière de lutte aux changements climatiques et à rendre compte annuellement des résultats à la population.

Nos constats et demandes (suite)

4. Nous constatons que les cibles sur lesquelles ce présent projet de loi est basé, proposent une réduction de 37,5 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et une réduction de 80 % à 95 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2050.

Considérant :

- que les cibles québécoises sont inférieures à celles présentées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui visent une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique de 45 % sous les niveaux de 2010 d'ici 2030 et la carboneutralité pour 2050, afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°Cⁱⁱ.

Nous demandons :

- que le Gouvernement du Québec soit plus ambitieux et qu'il se base, au minimum, sur les cibles rédigées par le GIEC.

ⁱ Coalition Éducation – Environnement – Écocitoyenneté (2018). *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*. Disponible à www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/la-strategie

ⁱⁱ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC (2018). *Communiqué de presse du GIEC : Approbation par les gouvernements du Résumé à l'intention des décideurs relatif au Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C*. Disponible à : www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/11/pr_181008_P48_spm_fr.pdf